

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 33 (1941)  
**Heft:** 12

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

toutes les installations du local de fabrique dans lequel ils travaillent. Ils ne travaillent que pour la société A. & Cie. Il en résulte une certaine subordination de B. à l'égard de A. & Cie. Celle-ci court les risques du fabricant et elle les court même pour l'entreprise B., qui, elle, est à l'abri de ces risques. La subordination se manifeste également en ce qui concerne l'ordre dans les locaux et les heures de travail. Il est dès lors logique de considérer que l'entreprise B. n'est pas indépendante, mais qu'elle forme un tout avec la fabrique de A. & Cie avec laquelle elle est soumise à la Loi sur le travail dans les fabriques.

---

## Bibliographie.

*Liebmann Hersch. Quo vadis, Geneva?* 62 pages Prix Fr.—50. Librairie de l'Université de Genève.

Les réflexions intéressantes de M. Hersch sur le problème de la population en Suisse nous révèlent l'importance de ce phénomène inquiétant qu'est la baisse « rapide et constante » de la natalité dans les divers pays de l'Europe.

N'est-ce pas allarmant de constater que la natalité en Suisse a diminué d'une moitié durant le dernier demi-siècle? L'auteur attire notre attention sur le fait que, grâce à l'accroissement de la population, dû surtout à la baisse de la mortalité pendant le dernier tiers de siècle, l'opinion publique ne s'inquiétait pas de la baisse de la natalité et que, bien au contraire, accueillait ce fait comme une protection unique contre l'aggravation du chômage. M. Hersch nous met en garde contre cette interprétation erronée en affirmant que la chute de la natalité est « un des facteurs permanents du chômage de la société contemporaine ».

La baisse de la natalité, selon l'auteur, n'est nullement due à la diminution du nombre des mariages, mais à la chute de la fécondité des unions conjugales. Un phénomène caractéristique de la démographie suisse est le vieillissement de la population qui se manifeste par la réduction du taux de la population d'âge jeune et par l'accroissement de celui des personnes âgées.

Il s'ensuit de l'analyse du professeur Hersch que, depuis 1930, l'état démographique de la Suisse s'est encore aggravé et qu'il est alarmant dans le canton de Genève, considéré par l'auteur comme une des régions les plus stériles de l'Europe.

Combien justifiée est donc l'inquiétude du professeur Hersch sur le sort de la Suisse et surtout du canton de Genève.

*Bulletin du Bureau international d'éducation*, Genève. XV<sup>e</sup> année, premier trimestre 1941, n° 58.

Le *Bulletin du Bureau international d'éducation* à Genève nous donne un excellent aperçu du mouvement éducatif à travers le monde. Particulièrement intéressants sont les comptes rendus de l'activité dans ce domaine en Argentine, où des fiches médico-pédagogiques ont été introduites dans les écoles primaires de la République Argentine permettant d'observer le développement physique et mental de l'enfant; du Canada, où les résultats obtenus dans les deux classes pour enfants supérieurement doués de la Empress School de Londres (Ontario), après 12 ans d'expérience, sont très encourageants; de l'Inde, où le journal de classe introduit dans l'école expérimentale de Delhi constitue un stimulant pour l'imagination des enfants et développe le sens de responsabilité chez tous ceux qui y collaborent. De la Grande-Bretagne, de la Suisse, des Pays-Bas, de l'U. R. S. S. et d'autres pays encore nous parviennent des rapports démontrant les progrès réalisés dans le domaine d'éducation. Nous apprenons, en même temps, qu'une Conférence mondiale de la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle dont le thème général sera « L'Education et les ressources humaines » aura lieu à Ann Arbor, Michigan, aux Etats-Unis.